

La présidente, la société SOGIMINES

Représentée par son président

Yves Guise

☎ : +33 6 27 33 08 43

✉ yves.guise@gmail.com

18 place Winston Churchill

87000 Limoges - France

SIRET: 889 565 842 - RCS Limoges

Préfecture de la Haute-Vienne

Monsieur le préfet

1 rue de la Préfecture

CS 93113

87031 Limoges CEDEX 1

Lettre recommandée avec AR

Limoges, le 16 décembre 2024

Objet : Compagnie des Mines Arédiennes. Déclaration du programme de travaux de l'année 2025 - Article 44 1° du décret 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers

Monsieur le préfet,

L'État a octroyé à la Compagnie des Mines Arédiennes (CMA) trois permis de recherches de mines dans le département de la Haute-Vienne par décrets ministériels du 12 octobre 2022 publiés au journal officiel le 22 octobre 2022.

En application des dispositions de l'article 44 1° du décret 2006-648 du 2 juin 2006, CMA est tenue de « présenter au préfet, dans le mois qui suit l'octroi du permis, le programme de travail du reste de l'année en cours et, avant le 31 décembre de chaque année, le programme de travaux de l'année suivante ». L'échéance limite pour la remise du programme 2025 est le 31 décembre 2024.

CMA vous remet ci-joint le programme de travaux de l'année 2025 pour chacune des concessions, « Douillac », « Pierrepinet » et « Fayat ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de notre respectueuse considération.

Société SOGIMINES
Représentée par son président
Monsieur Yves GUISE



Copie : Direction régionale de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Programme de travail 2025 sur les PER « Douillac », « Pierrepinet » et « Fayat » conformément à l'article 44 du décret 2006-648 du 2 juin 2006

1. Numérisation, compilation et interprétation des archives minières historiques des anciens exploitants

Suite à l'acquisition en 2023 des données et des archives minières historiques appartenant aux anciens exploitants et à leur digitalisation sous format numérique en partie réalisée en 2024, leur examen sera poursuivi en 2025 pour compléter l'information déjà acquise dans les documents publics. Ces données représentent une quantité d'information très importante, accumulée sur plusieurs décennies de travaux et recherches minières. Ainsi sera finalisée la compilation des travaux antérieurs dans une base de données numériques moderne, indispensable pour la bonne compréhension des gisements exploités par le passé, ainsi que pour localiser les anciens travaux miniers. Les résultats issus de l'analyse de ces données permettront de mieux implanter les futurs sondages.

2. Cartographie géologique et structurale détaillée des PER

Les travaux de cartographie géologique et structurale détaillée initiés en 2023 et 2024 seront poursuivis en 2025 sur les PER « Douillac », « Pierrepinet » et « Fayat ». Les résultats apporteront des informations utiles au positionnement de sondages carottés de reconnaissance géologique. Les premières investigations sur le terrain entreprises sur le PER « Fayat » en 2024 seront complétées en 2025 afin de cartographier la géologie du secteur à grande échelle et de manière plus détaillée sur certains secteurs qui présentent des travaux miniers historiques.

3. Échantillonnage au marteau et analyses de roches

Les travaux d'échantillonnage au marteau de géologue initiés en 2023 et 2024 continueront à être menés sur 2025, en parallèle de la campagne de cartographie sur les PER « Douillac », « Pierrepinet » et « Fayat ». Ils permettront de prélever et analyser des roches qui pourraient présenter un intérêt minéralogique. Les échantillons seront expédiés dans un laboratoire extérieur pour analyse géochimique.

4. Caractérisation en laboratoire des minéralisations

Comme en 2023 et 2024, certaines roches prélevées lors des campagnes de terrain en 2025 sur les PER « Douillac », « Pierrepinet » et « Fayat » seront envoyées dans un laboratoire extérieur pour caractérisation minéralogique (lames minces, sections polies, microscopie électronique à balayage, microsonde, fluorescence X, etc.). Ces analyses de laboratoire permettront de caractériser la composition minéralogique des minéralisations rencontrées sur le terrain et de mieux orienter les recherches. Les résultats permettront d'affiner les guides de prospection.

5. Levés LiDAR et photogrammétrique par drone

Des levés LiDAR et photogrammétrique par drone, complémentaires de ceux réalisés en 2023, seront

éventuellement entrepris selon les résultats de l'analyse des données historiques sur les PER « Douillac » et « Pierrepinet » afin d'acquérir par photographie aérienne avec une grande précision l'information topographique et un état initial de certains sites. Ces données seront traitées pour être utilisées dans les modélisations 3D qui serviront à implanter les futurs sondages. Un premier levé pourrait également être entrepris sur le PER « Fayat » en 2025, selon les résultats de l'analyse des données historiques et de la cartographie géologique.

6. Mesures géophysiques par drone ou au sol

Des levés géophysiques (résistivité, magnétisme, électromagnétisme) par drone ou au sol seront éventuellement envisagés, selon les résultats de l'analyse des données historiques, pour caractériser les minéralisations découvertes lors des travaux de cartographie sur les PER « Douillac », « Pierrepinet » et « Fayat ». Ces levés utiliseront des techniques géophysiques très couramment utilisées et permettront d'imager le sous-sol afin de comprendre l'enracinement des minéralisations et de mieux guider les sondages sur certaines cibles.

7. Campagne de géophysique aéroportée

Les programmes de géophysique aéroportée sont essentiels à la compréhension des structures géologiques régionales et sont largement utilisés dans l'exploration moderne. Lors de l'année 2023, les données géophysiques régionales acquises par l'État en 2022 sur le secteur de Saint-Yrieix-la-Perche ont pu être retraitées et interprétées. Ce premier jeu de données permet de guider la compréhension géologique générale du secteur. Néanmoins, selon le résultat de l'analyse des données historiques et des investigations légères de terrain, une campagne de géophysique aéroportée complémentaire plus détaillée sur les PER « Douillac », « Pierrepinet » et « Fayat » pourrait être nécessaire en 2025 afin d'affiner la compréhension de certaines zones sur le plan géométrique ainsi que pour imager les extensions en grande profondeur des minéralisations identifiées en surface.

8. Réalisation de la 1^{re} campagne de sondages de reconnaissance géologique

Suite à l'obtention des arrêtés préfectoraux fin 2024, une première campagne de sondages de reconnaissance géologique sera réalisée en 2025 sur les PER « Pierrepinet » et « Douillac ». Cette première phase a pour objectif de confirmer les données historiques acquises auprès de l'ancien exploitant et d'explorer la continuité des minéralisations exploitées. Un total d'environ 8 800 mètres de sondages carottés est prévu. Les résultats obtenus détermineront le positionnement de la seconde phase de sondages.

9. Préparation de la 2^e campagne de sondages de reconnaissance géologique

Consécutivement aux résultats obtenus en 2023 et 2024, notamment d'après l'analyse des données historiques et des recherches en surface, et en 2025 d'après le résultat de la première phase de sondages, un plan pour une deuxième campagne de sondages de reconnaissance géologique sera établi. L'objectif de cette campagne sera de pouvoir intercepter en profondeur les minéralisations identifiées durant la première campagne afin de pouvoir en apprécier la continuité. Ce programme concernera principalement les PER « Douillac » et « Pierrepinet ». Selon les résultats issus de l'analyse

des données historiques, il est possible que le PER « Fayat » soit également concerné.

10. Inventaire environnemental

Un inventaire de la faune, de la flore et des habitats naturels a été entrepris dès 2023 sur les PER « Douillac » et « Pierrepinet » afin de recenser les sensibilités naturelles présentes sur les PER. Ce programme s'est poursuivi sur l'année 2024 en incluant le PER « Fayat » et sera prolongé en 2025 sur les trois permis. Cet inventaire réalisé sur plusieurs cycles saisonniers est indispensable pour la prise en considération des enjeux environnementaux en amont des éventuels projets miniers afin d'orienter les recherches en intégrant la sensibilité environnementale des sites. En outre l'exploitation des données environnementales historiques des anciens exploitants, engagée en 2024, sera poursuivie en 2025 pour prendre en considération les différentes étapes du passé minier du territoire et les effets des anciens travaux.

La même démarche engagée simultanément sur les eaux de surface et souterraines sera poursuivie en 2025.

En plus des activités susmentionnées, la Compagnie des Mines Arédiennes poursuivra ses échanges avec les parties prenantes et fera des propositions pour continuer d'initier des partenariats locaux. Ce travail fait partie d'un plan d'engagement des parties prenantes pour que l'environnement et la société soient pris en compte à toutes les phases d'avancement des recherches.